

Mettre à disposition des composteurs pour les hébergeurs, restaurants, campings et sensibilisation spécifique							
Identifier aires de pique-nique et camping-cars où le tri n'est pas proposé pour inciter à l'équipement (y compris composteurs) (voir fiche action20)							
Identifier sur les aires de camping-cars comment sont traitées les eaux usées des camping-caristes							
Informier, sensibiliser, faciliter et permettre aux clients des hébergements touristiques et visiteurs de trier leurs déchets (y compris composteurs) - (voir FA 20) -2000 € en prévisionnel					2000 € (pris en compte dans la fiche action 20 du programme Economie Circulaire		S2 2022
Limiter les emballages des fournisseurs de restaurants et traiteurs (conditionnement à adapter) : faire pression à plusieurs auprès des fournisseurs							